

Vos questions / nos réponses

sevrage anti-dépresseur - deroxat

Par [Profil supprimé](#) Postée le 06/12/2013 10:49

bonjour,

je suis un traitement d'A.D depuis 6 mois et je tente de me sevrer. C'est beaucoup plus difficile que je n'aurais pu imaginer : nausées, maux de tête, vertiges, palpitations, transpiration, froid Je prenais initialement 20 mg de deroxat par jour et ce pendant 6 mois, puis je suis passée depuis une semaine à 10 mg et là sont apparus les premiers symptômes de sevrage que je décris au dessus.

Voici mes questions :

combien de temps peut durer un sevrage ? (avec ce type de symptômes qui sont difficiles à vivre au quotidien)

Quels sont les médicaments que l'on peut prendre pour s'aider dans ce passage peu difficile ? (médicaments phyto,)

combien de temps , devrais je prendre 10 mg ?

Pourrais-je arrêter net après ce laps de temps, ou devrais respecter un nouveau palier à 5 mg ?

merci pour vos conseils que j'attends avec impatience.

Mise en ligne le 09/12/2013

Bonjour,

Il est fortement conseillé de diminuer petit à petit son traitement lorsque l'on souhaite arrêter de prendre du deroxat, le tout avec l'accompagnement d'un médecin. Nous ne pouvons pas nous substituer à un avis médical sur les paliers à respecter, ni aux éventuels traitements que vous pourriez prendre pour vous aider dans cette période.

Il est difficile d'identifier si les symptômes que vous décrivez sont simplement liés à la diminution du dosage, ou si cela fait aussi réapparaître des difficultés psychologiques déjà présentes et qui justifiaient jusque là la prise de ce traitement. Il ne nous est donc pas possible de vous informer sur la durée de ces symptômes.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour en parler avec votre médecin, ou encore si ce médicament ne vous est pas prescrit, sachez qu'il existe des lieux où il est possible de consulter gratuitement et confidentiellement auprès de professionnels spécialisés sur la question des dépendances aux médicaments. Nous vous indiquons ci-dessous les coordonnées d'une structure sur votre ville.

Si cette orientation ne devait pas vous convenir, ou si vous souhaitez évoquer de manière plus approfondie votre situation, vous pouvez nous appeler au 0800.23.13.13. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h, l'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :
